

# L'ECHO DES HAMEAUX

Janvier 2016 – Bulletin municipal quadrimestriel



## Clin d'œil sur le hameau de SAMONOD



Photos réalisées par Clair RENARD

## Le mot du Maire

Chers concitoyens,

2015 a été une année difficile avec les différentes vagues d'attentats que la France a connu.

Bienvenue à 2016 ! Que cette nouvelle année soit plus belle et plus douce, et qu'elle nous apporte la paix, le bonheur et la santé.

Sur le plan communal, je souhaite remercier toutes les personnes qui ont participé aux réalisations de 2015 : voirie au lotissement la Muraille, extinction de l'éclairage public... et toutes celles qui se sont engagées pour mener à bien d'autres projets sur cette année. Certains projets vont être rapidement concrétisés : aire de jeux, réfection du patrimoine communal...d'autres seront travaillés pour un financement sur le prochain budget.

Je vous rappelle qu'une nouvelle campagne de recensement aura lieu dès la semaine prochaine et ce jusqu'au 20 février,

merci de vous tenir disponible et de réserver le meilleur accueil à nos deux agents recenseurs Thérèse ROMANO et Rolande COUTURIER.

Cette année sera surtout l'année de l'intercommunalité ! Dans le cadre de la loi NOTRe, Monsieur le Préfet a proposé à la fin 2015 un schéma fusionnant la CC du Plateau d'Hauteville et la CC du Valromey plus les communes d'HOSTIAZ et d'EVOSGES. Cette proposition de schéma ayant été approuvée par les deux intercommunalités et par la majorité des communes concernées, c'est normalement vers ce scénario de 22 communes et approximativement 10 000 habitants que nous nous dirigeons. Le schéma définitif sera toutefois présenté par Monsieur le Préfet à la mi-mars.

Je vous renouvelle avec optimisme et au nom de l'ensemble du conseil municipal tous mes meilleurs vœux !

**Pauline GODET,**  
Maire de BELMONT-LUTHEZIEU

## Les infos pratiques

### Ouverture de la Mairie au public :

Lundi : 9H00 à 12H00

Mardi : 15H00 à 18H00

Vendredi : 15H00 à 19H00

**Permanence des Elus sur rendez-vous**

☎ 04 79 87 33 57

☎ 04 79 87 28 96

✉ [mairie.belmontluthezieu@wanadoo.fr](mailto:mairie.belmontluthezieu@wanadoo.fr)

🌐 [www.belmont-luthezieu.fr](http://www.belmont-luthezieu.fr)

## Séance du 30 Octobre

- Se prononce à l'unanimité en faveur du 1<sup>er</sup> projet de Schéma de Coopération Intercommunale de l'Ain proposé par le Préfet, qui propose de réunir notamment la Communauté de Communes du Valromey et la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville.
- Informe de l'avancée du projet de commune nouvelle autour des 5 communes du R.P.I. ; Belmont-Luthézieu, Champagne-en-Valromey, Vieu, Lompnieu et Sutrieu et de la constitution d'un comité de pilotage pour travailler sur ce projet, communiquer avec la population et juger des avantages et inconvénients pouvant résulter de cette fusion.
- Informe de l'avancée du S.CO.T du Bugey, actuellement en phase de Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), durant laquelle la commune doit exprimer ses projets économiques, touristiques...afin qu'ils soient pris en compte et soient compatibles avec ce PADD.
- Donne pouvoir au maire pour signer la convention de mutualisation de l'un des deux radars pédagogiques avec la commune de Vieu, qui participe pour moitié au coût d'acquisition de ce radar, déduction faite de la moitié de la subvention perçue par la commune.
- Informe de la réalisation du sol d'espace collectif aux Mélines, afin de pouvoir y accueillir des équipements pour les jeunes cofinancés par la SEMCODA.
- Décide de retenir l'entreprise VAROUX pour la réalisation des espaces verts du Lotissement de la Muraille pour un montant avoisinant les 4 280 € H.T.
- Décide de valider l'avenant au marché conclu avec l'entreprise EIFFAGE pour la réalisation des travaux d'enrobé suite à un différentiel de 350 mètres d'enrobé, soit 3 000 € H.T.
- Fixe les horaires de coupure de l'éclairage public pour une période d'expérimentation de 1 an de 00h00 à 06h00. Ces horaires seront notés sur des panneaux d'information à l'entrée et à la sortie de la commune.
- Rend compte de la commission forêt et affouages, avec une réflexion sur l'hypothèse de la mise en place d'une taxe d'affouage pour l'année prochaine. Cette taxe peut être une condition de la délivrance des coupes affouagères.
- Donne pouvoir au maire pour signer les conventions pour l'autoconsommation et la vente d'électricité dans le cadre du budget photovoltaïque.

## Séance du 08 Décembre

- Rend compte de l'avancée du dossier de modernisation des stations de Bioléaz et Neyrieu. Des travaux sont à prévoir suite à la constatation de rejets non conformes. Pour répondre à cette problématique, le Conseil se prononce en faveur de l'aide de M. MOLINIER, chargé de mission au S.M du Séran, afin de rédiger un cahier des charges permettant le recrutement d'un bureau d'étude.
- Informe que le plan de désherbage établi par le SM du Séran révèle que la commune présente un risque au niveau de la pollution de l'eau, 68 % de la commune se situant en zone de non-traitement. Des solutions alternatives ont été proposées par le SM du Séran ; achat de petit matériel, de gros matériel (balayeuse), plantations pour éviter les entretiens. Le Conseil se prononcera en janvier sur ces solutions alternatives.
- Informe de la validation du devis de 6<sup>ème</sup> sens pour la réalisation des panneaux annonçant la coupure de l'éclairage pour la somme de 773 € H.T. Ceux-ci seront installés par les employés communaux.
- Etudie la possibilité d'acquérir une épaveuse et un broyeur d'accotement mutualisés avec la commune de Vieu. Le conseil approuve le principe de mutualisation de ce type d'achat mais demande des devis supplémentaires avant de valider cet achat.
- Se prononce à l'unanimité en faveur de la réalisation d'un emprunt de 50 000 € sur 5 ans auprès du crédit agricole afin de financer une partie des travaux effectués au Lotissement de la Muraille et de profiter d'un taux attractif de 0,49 %.
- Informe du départ de l'actuelle secrétaire de mairie à la fin du mois de février et de la publication de l'annonce afin de recruter une nouvelle secrétaire.
- Informe du prochain recensement général de la population qui aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. Mesdames Rolande COUTURIER et Thérèse ROMANO seront les agents recenseurs.

### Glossaire :

- R.P.I : Regroupement Pédagogique Intercommunal
- S.CO.T : Schéma de Cohérence Territoriale
- P.A.D.D : Projet d'Aménagement et de Développement Durable



## A quoi Ça sert ?

Les données collectées lors du recensement ont plusieurs utilisés :

- Elles permettent de définir la population officielle de chaque commune et ainsi la population globale de la France,
- Elles fournissent les informations sur les caractéristiques de cette population : âge, profession, logement...,
- Elles permettent de déterminer la gestion communale : nombre d'élus, mode de scrutin, montant de la participation de l'Etat aux communes (Dotation Globale de Fonctionnement),
- Elles permettent de dimensionner les besoins en équipement : crèches, écoles, transports, infrastructures...

## Comment Ça se passe ?

Deux agents recenseurs Mesdames **Rolande COUTURIER** et **Thérèse ROMANO** ont été désignées par le conseil municipal et formées par l'INSEE. Ce sont elles qui se rendront à votre domicile, munies d'une carte officielle, pour vous remettre les documents nécessaires.

Répondre par internet est la manière la plus simple de vous faire recenser. Une notice sur laquelle figurent les identifiants de connexion au site [Le-recensement-et-moi.fr](http://Le-recensement-et-moi.fr) vous sera remise, vous permettant de répondre en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, les agents recenseurs vous distribueront un questionnaire papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants. Ils conviendront avec vous d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

**Rappel :** Vous devez **obligatoirement** participer à cet acte civique : le recensement est obligatoire et nul ne peut s'y soustraire. Les données collectées sont strictement confidentielles, elles ne sont accessibles qu'aux agents. **Le recensement ne sert pas au calcul des taxes locales (foncière ou habitation), et ne peut donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.**

Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur [le site de l'Insee](http://le site de l'Insee).



Depuis le 15 décembre minuit la phase d'expérimentation de coupure de l'éclairage public a commencé. L'ensemble des 137 points lumineux de la commune est concerné.

Des panneaux de signalisation dessinés par Mme GIRARD, que nous remercions, ont été installés aux entrées de la commune, soyez prudents !...mais surtout profitez du calme et des jolies nuits étoilées !

Rendez-vous à la fin du mois de décembre pour faire un point sur cette année d'expérimentation !

## Exposition de peinture



### Artistes présents :

Laure CHAPELOT,  
Madeleine SCHUTTERLE,  
Michèle PANIER,  
Véronique COLLARDE,  
Eliane GIREL,  
Oscar CARILLO REYES,  
Yvonne BARRAL,  
Josseline FERNANDES,  
Georgette BILLET,  
Suzanne DEVILLE,  
Yvonne LAFFONT,  
Marie-Rose BRILLAT,  
Claude MARTIN,  
Michèle PASCAL,  
Marie-Laure JAGNOUX,  
Sarah CUNNINGTON,  
Jean-Claude BRUN,  
Serge HUMBERT,  
Florian BORNAREL,  
Pierre CESPEDES

C'est avec beaucoup de plaisir que les élus de la commission culturelle soutenus par quelques bénévoles se sont rendus disponibles les 17 et 18 octobre 2015 pour accueillir les 20 artistes exposants pour la 16ème exposition de peinture et d'arts plastiques.

Malgré quelques désistements de dernière minute liés à des raisons médicales ou professionnelles, la salle polyvalente était pleine de couleurs, de paysages... c'est une grande fresque pleine de vie et d'émotions que nous ont proposé les artistes professionnels ou amateurs.

Pour la première fois, des ateliers d'initiation aux arts plastiques ont été proposés durant ces deux jours. Il s'agissait de découvrir la peinture à la bombe. Le graffeur JEIZZ, a réalisé un joli bus, ce dernier a trouvé place dans l'abri-bus de BELMONT. Un atelier de peinture abstraite animé par Sarah CUNNINGTON a ensuite été proposé aux enfants et aux adultes. Grâce à la patience, aux conseils professionnels et aux encouragements de leur professeur, chacun est reparti avec un joli tableau. Enfin, c'est Colette SONZOGNY qui a donné à tous la possibilité de s'essayer à la mosaïque. Une très belle œuvre collective a été réalisée, vous pourrez l'admirer lors de votre prochain passage au secrétariat de mairie.

La qualité des œuvres proposées, la bonne humeur des artistes, ainsi que la présence amicale et nombreuse des visiteurs, nous encouragent à renouveler cette belle manifestation. Alors rendez-vous les 15 et 16 octobre prochains !



## Les festivités du mois de décembre ...

### Le Repas des anciens...

L'occasion de remercier les « aînés » pour tout ce qu'ils ont fait pour notre commune de BELMONT-LUTHEZIEU et de ses habitants. « Vous êtes l'histoire et la mémoire de notre commune, du Valromey et de notre belle région ». La convivialité et la bonne humeur ont été au rendez-vous, les 97 personnes réunies au Vieux Tilleul ont apprécié le bon repas préparé par Monsieur OLIVER et son équipe.



### ... et le Noël des enfants

Pour les enfants, c'était atelier « activités manuelles » sur le thème de Noël : bougeoirs, couronnes, cartes, nichoirs à oiseaux... Chacun est reparti avec un joli souvenir de cet après-midi. Et puis c'est en musique, que les enfants ont accueillis le Père-Noël puis cassé les pinatas libérant bonbons, papillotes et confettis...



## La restauration des zones humides

**Le Syndicat Mixte du Séran s'attèle à la restauration des zones humides.**

L'inventaire mené entre 2011 et 2012 sur le bassin versant du Séran a permis de répertorier 227 zones humides sur 3348 Ha. Une grande partie compose le marais de Lavours **mais notre commune possède aussi sa zone humide. Situé entre le Fierloz et la route de Virieu le Grand, le marais de Ponaveys (St Martin de Bavel et Belmont-Luthézieu) forme avec le marais de Planchon et de Longéole (Virieu le Grand) une zone humide de 20 Ha.**

Mal connues, les zones humides sont menacées ; plus de 50% d'entre elles ont disparu en France métropolitaine lors du siècle dernier. Si la situation tend à s'améliorer, ces phénomènes de destruction et de dégradation des zones humides perdurent encore aujourd'hui, en dépit de la prise de conscience de la valeur de ces milieux et de la mobilisation pour leur protection.

### Pourquoi réhabiliter ces marais ?

Parce qu'ils ont un rôle important dans la régulation des crues et des périodes de sécheresse (rôle d'éponge), ils ont aussi une fonction d'épuration naturelle de l'eau. Véritable réservoir de biodiversité de la faune et de la flore, ils font partie du patrimoine paysager et culturel.

Les zones humides ont aussi été des lieux de productions agricoles (culture, réserve de fourrage dans les périodes difficiles).

Souvent oubliées pour leur rôle environnemental, elles disparaissent au profit de zones urbanisées (route, constructions de zones artisanales, décharges...)

En 2011, sous maîtrise d'ouvrage de la fédération des chasseurs de l'Ain, un inventaire diagnostic a été réalisé, suivi d'un plan d'action validé par les acteurs locaux. Aucune suite n'ayant été donnée, en 2015, les élus du syndicat mixte du Séran ont décidé de reprendre la maîtrise d'ouvrage pour mettre en œuvre la réhabilitation de cette zone humide.

### Les opérations envisagées par un 1<sup>er</sup> plan de gestion sur 5 ans vont permettre :

- ↳ de préserver le marais en limitant le boisement ; coupe des saules, arrachage des souches en bordure des zones en eau, suppression des végétaux exotiques envahissants,
- ↳ d'améliorer et préserver la quantité d'eau ; mise en place de seuils sur le drain central du marais de Ponaveys pour limiter l'assèchement et rehausser les niveaux d'eau.

Les premiers travaux sont prévus courant de cette année.

En 2015, le Syndicat mixte du Séran a concrétisé différents projets sur les communes du bassin versant du Séran, comme la suppression de deux seuils perturbant l'écoulement du Séran à la Faverge, la restauration du Sébier au Petit Abergement, les plans de désherbage dans le cadre de la charte 0 pesticide, l'aménagement de sites adaptés à l'abreuvement du bétail, l'entretien des berges et la lutte contre les plantes invasives etc...

Pour en savoir plus, je vous encourage à visiter le site du Syndicat mixte du Séran pour suivre l'avancement des différents projets du contrat de rivière : [www.seran.infos](http://www.seran.infos)

Bonne lecture.

**Nadine Viollet**

**Conseillère syndicale au SM du Séran**



Marais de Ponaveys

## Commission Citoyenne

L'année 2015 a permis de concrétiser deux des actions souhaitées lors des rencontres de la commission citoyenne pour préserver notre patrimoine : se mobiliser pour la protection de l'eau et créer un SEL. Ce bel engagement ne doit pas faiblir, cette nouvelle année doit nous permettre de continuer les actions entreprises et en envisager de nouvelles. Aussi en ce début d'année, je vous propose une nouvelle rencontre de la commission citoyenne **le vendredi 26 février à 20H30 à la salle polyvalente.**

Venez nombreux !

## ☞ Quels sont les fondements d'une commune nouvelle ?

C'est un regroupement volontaire de communes contiguës, respectant leur identité, décidé par l'accord unanime des conseils municipaux (majorité simple).

La commune nouvelle est une commune, pleine et entière, qui dispose des mêmes droits et obligations en termes de services publics mais dont le fonctionnement et l'organisation sont adaptés à l'existence de communes fondatrices-historiques (communes déléguées).

Elle dispose d'une compétence générale comme toutes les communes et bénéficie de la fiscalité directe locale actuelle (taxe d'habitation, taxe foncière, foncier non bâti, contribution foncière des entreprises).

## ☞ Pourquoi créer une commune nouvelle ?

Dans le cadre de la loi sur les communes nouvelles, l'Etat incite fortement les communes à se regrouper afin d'optimiser ses dotations aux collectivités pour maintenir et renforcer leur capacité d'action, c'est-à-dire répondre à la nécessaire mutualisation des moyens, assurer les projets d'investissements et continuer à offrir des services à la population.

C'est renforcer la place de la commune et disposer d'une influence plus importante au sein des nouvelles intercommunalités plus grandes. Dans des ensembles plus vastes, on peut se demander quel sera le poids des petites communes.

C'est aussi se regrouper avec le bourg centre pour assurer une meilleure intégration.

## ☞ Comment fonctionnera une commune nouvelle ?

**Jusqu'en 2020**, les communes fondatrices deviennent des communes déléguées sauf décisions contraires et concordantes des conseils municipaux avant la création de la commune nouvelle, leur maire devient maire délégué. Le maire et les adjoints de chacune des anciennes communes sont adjoints du maire de la commune nouvelle. Le conseil municipal de la commune nouvelle sera composé de l'ensemble des membres des conseils municipaux des communes fondatrices.

**En 2020**, Le conseil municipal de la commune nouvelle sera composé à titre dérogatoire d'un nombre de membres égal au nombre prévu pour une commune appartenant à la strate démographique supérieure. Il élit le maire de la commune nouvelle, mais également les maires des communes déléguées.

Le maire de la commune nouvelle ne peut être maire délégué d'une commune déléguée.

Les communes déléguées conservent leur nom ainsi que leurs limites territoriales, mais elles perdent leur statut de collectivités territoriales de plein exercice.

Celles-ci conservent une assise territoriale : le conseil de la commune déléguée, lorsqu'il est créé, se réunit à l'annexe de la mairie située sur le territoire de la commune déléguée. Dans cette annexe sont établis les actes d'état civil concernant les habitants de la commune déléguée.

## ☞ La création d'une autre commune nouvelle est-elle possible en Valromey ?

Les maires de Champagne, Vieu, Belmont-Luthézieu, Sutrieu et Lompnieu se sont réunis fin novembre pour engager une réflexion concertée pour la création d'une commune nouvelle à l'échelle du R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal), tous les enfants de ces communes se retrouvant ensemble à l'école de Champagne.

Un comité de pilotage a été créé et des groupes de travail ont été constitués sur des thèmes précis. Chaque groupe a été placé sous l'autorité du maire de chacune des communes. Dans les groupes, un représentant des quatre autres communes a été désigné.

Le comité de pilotage a décidé de se retrouver en moyenne tous les mois... sachant que, dans l'intervalle, chaque groupe de travail se réunira et apportera au comité de pilotage ses propositions.

La population sera régulièrement informée.

Afin de mieux se connaître, une présentation de l'ensemble des communes, sous forme de tableau a été réalisée et remis à chacun des membres du comité de pilotage.

Tous ont été d'accord pour s'accorder un délai d'un an pour mener à bien cette réflexion qui sera soumise ultérieurement au vote de chacun des conseils municipaux.

**Marc CHARVET**

**Maire de LOMPNIU, élu référent groupe de travail communication projet de commune nouvelle**

### DERNIERE MINUTE

La commune de Champagne-en-Valromey vient de décider en Conseil Municipal du 12 janvier 2016 d'abandonner le projet d'une commune nouvelle à 5.

## Etat-civil du 4<sup>ème</sup> trimestre 2015

### Naissances :

22 Novembre 2015 : Armand BURKART (Massignieu)

27 Novembre 2015 : Mila BENICHOU (Champdossin)

### Mariage:

Néant

### Décès :

Néant

## Vie Associative

### Les Amis de la Bibliothèque

Notre association les « Amis de la bibliothèque de Belmont-Luthézieu » a été créée en 1987.

Sa vocation première était bien entendu de gérer la bibliothèque municipale mais aussi d'animer la commune par différentes manifestations.

Certains se souviendront des carnivals, feux de la Saint-Jean, spectacles de Noël, soirées jeux, puis sont venus les expositions, soirées cabaret et salons du livre dont nous avons fêté cette année la 20<sup>ème</sup> édition.

Au travers de ces différentes activités nous avons passé des moments très riches, faits de rencontres, d'échanges, de partage, mais aujourd'hui nous souhaitons passer la main.

Malheureusement depuis quelques années nous peinons à accueillir de nouveaux bénévoles et si personne ne se manifeste, notre association ne fêtera pas son trentième anniversaire malgré sa bonne santé morale et financière !

Si vous souhaitez vous investir et faire en sorte que la bibliothèque continue à vivre, rejoignez-nous à notre assemblée générale qui se tiendra le **vendredi 29 janvier 2016 à 20 heures** à la bibliothèque, l'avenir de l'association se décidera à ce moment là.

Nous comptons sur vous !



## Calendrier des manifestations Janvier à Août 2016

- 1** **29 janvier 2016 :**  
Assemblée Générale de l'Association  
« les Amis de la Bibliothèque »
- 1** **12 février 2016 :**  
Réunion Publique,  
projet de commune nouvelle.
- 1** **26 février 2016 :**  
Commission citoyenne
- 1** **08 mai 2016 :**  
Cérémonie de commémoration de  
l'Armistice de 1945,  
Monument Intercommunal la Lèbe.
- 1** **31 juillet 2016 :**  
Brocante de la Croix-Rouge
- 1** **21 août 2016 (midi):**  
Repas champêtre,  
Comité de Fleurissement.

### MERCI !

Je tiens à remercier notre secrétaire de mairie Séverine LYONNAZ PERROUX qui pour des raisons personnelles a fait le choix de ne pas renouveler son contrat.

Nous avons été très satisfaits de l'année passée à ses côtés. Séverine a réalisé consciencieusement son travail, de manière professionnelle et toujours dans la bonne humeur !

Je pense que vous avez, vous aussi apprécié son sens de l'accueil et sa disponibilité !

Nous lui souhaitons de belles choses et que 2016 lui ouvre de nouveaux horizons.

Le recrutement de la nouvelle secrétaire n'étant pas terminé, nous ne sommes pas en mesure de vous la présenter, nous le ferons dès le prochain numéro de ce bulletin municipal.

### SECRETARIAT



Nouveaux horaires d'ouverture au public  
A compter du 29 février 2016 ; consultez les  
sur le site internet de la mairie :

[www.belmont-luthezieu.fr](http://www.belmont-luthezieu.fr)